

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2019

DCM N° 19-01-31-20

Objet : Cession d'une parcelle communale située rue Claude Bernard / rue de Belletanche à Metz.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'une maison d'habitation sise 59 rue Claude Bernard et du terrain attenant situé à l'angle avec la rue de Belletanche.

Ledit terrain est cadastré sous :

BAN DE METZ
Section BE parcelle n°114 (1614 m²)

Dans la cadre du projet de vente du bien susvisé, M et Mme BOBENRIETH, propriétaires d'une maison voisine, ont sollicité la Ville de Metz pour l'acquisition d'une partie de terrain attenant à leur jardin, emprise dont ils sont locataires depuis les années 1970.

Après échange et arpentage, il a été convenu de céder à M et Mme BOBENRIETH une parcelle d'environ 140 m², conformément au plan prévisionnel ci-annexé.

Cette cession ne compromet en rien la cession envisagée par la Ville de Metz de la maison sise 59 rue Claude Bernard.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 37.50 €/m².

M et Mme BOBENRIETH ont accepté la proposition de rachat faite par la Ville de Metz à hauteur de 37,50 €/m², soit pour la parcelle de 140m², 5 250 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du présent Conseil Municipal portant désaffectation/déclassement d'une partie de la parcelle BE n° 114,

VU l'évaluation de France Domaine de la parcelle communale sis rue de Belletanche,

VU le plan prévisionnel ci-annexé,

VU la proposition d'achat faite par M. et Mme BOBENRIETH, domicilié 2 rue de Belletanche,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que la parcelle communale sis rue de Belletanche, ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT que ladite cession ne compromet pas le projet de cession de la Ville de Metz de la maison sis 59 rue Claude Bernard.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **DE CEDER**, en l'état, à M. et Mme BOBENRIETH, domiciliés 2 rue de Belletanche, un terrain d'une superficie d'environ 140 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :
Section BE parcelle n°114 (1614 m²)
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 5 250,00 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

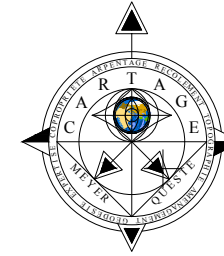
Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale Commissions : Commission de Cession du Patrimoine Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

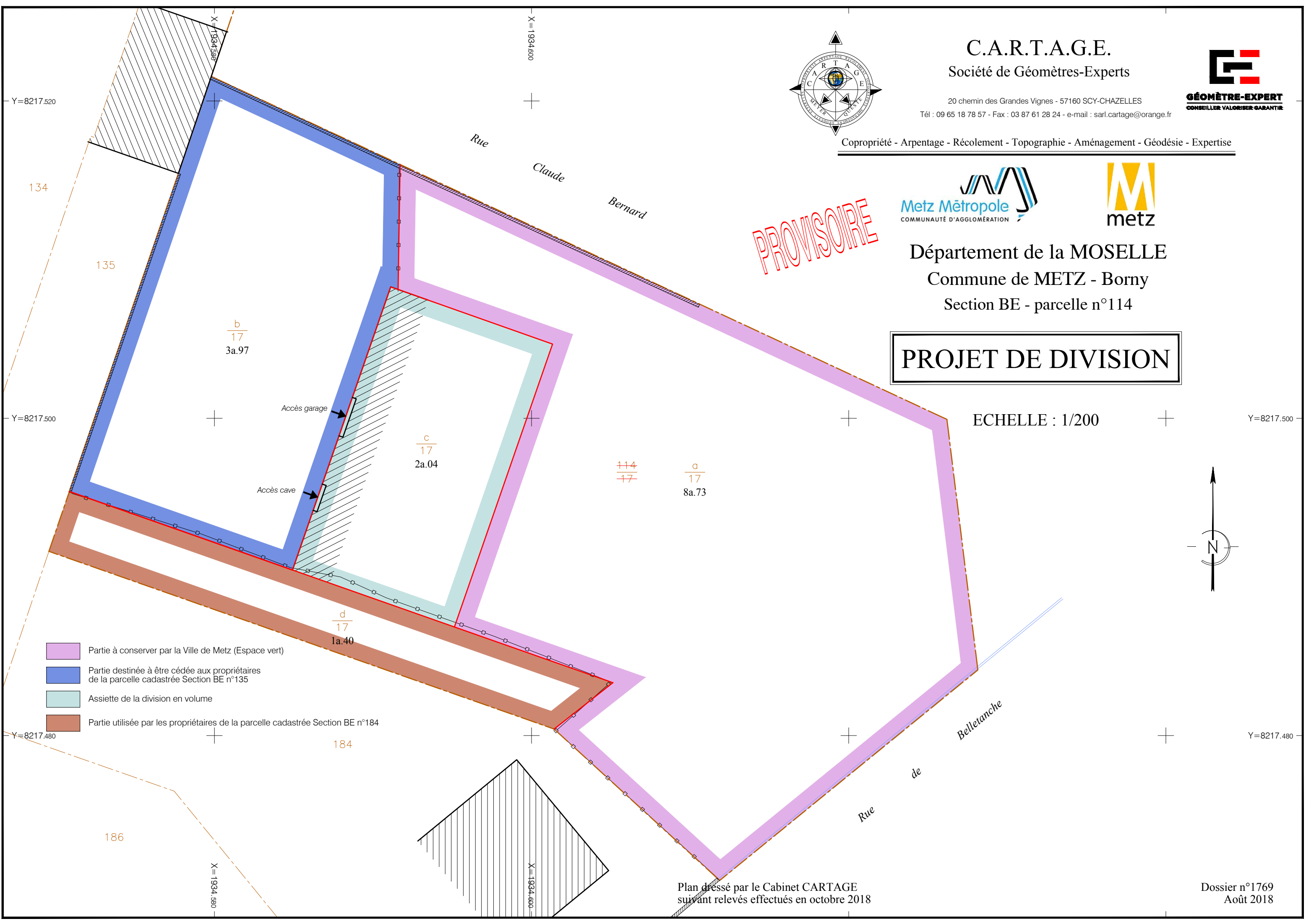


Département de la MOSELLE
Commune de METZ - Borny
Section BE - parcelle n°114

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/200

PROVISOIRE



- Partie à conserver par la Ville de Metz (Espace vert)
- Partie destinée à être cédée aux propriétaires de la parcelle cadastrée Section BE n°135
- Assiette de la division en volume
- Partie utilisée par les propriétaires de la parcelle cadastrée Section BE n°184

Département de la MOSELLE

Commune de Metz - Borny

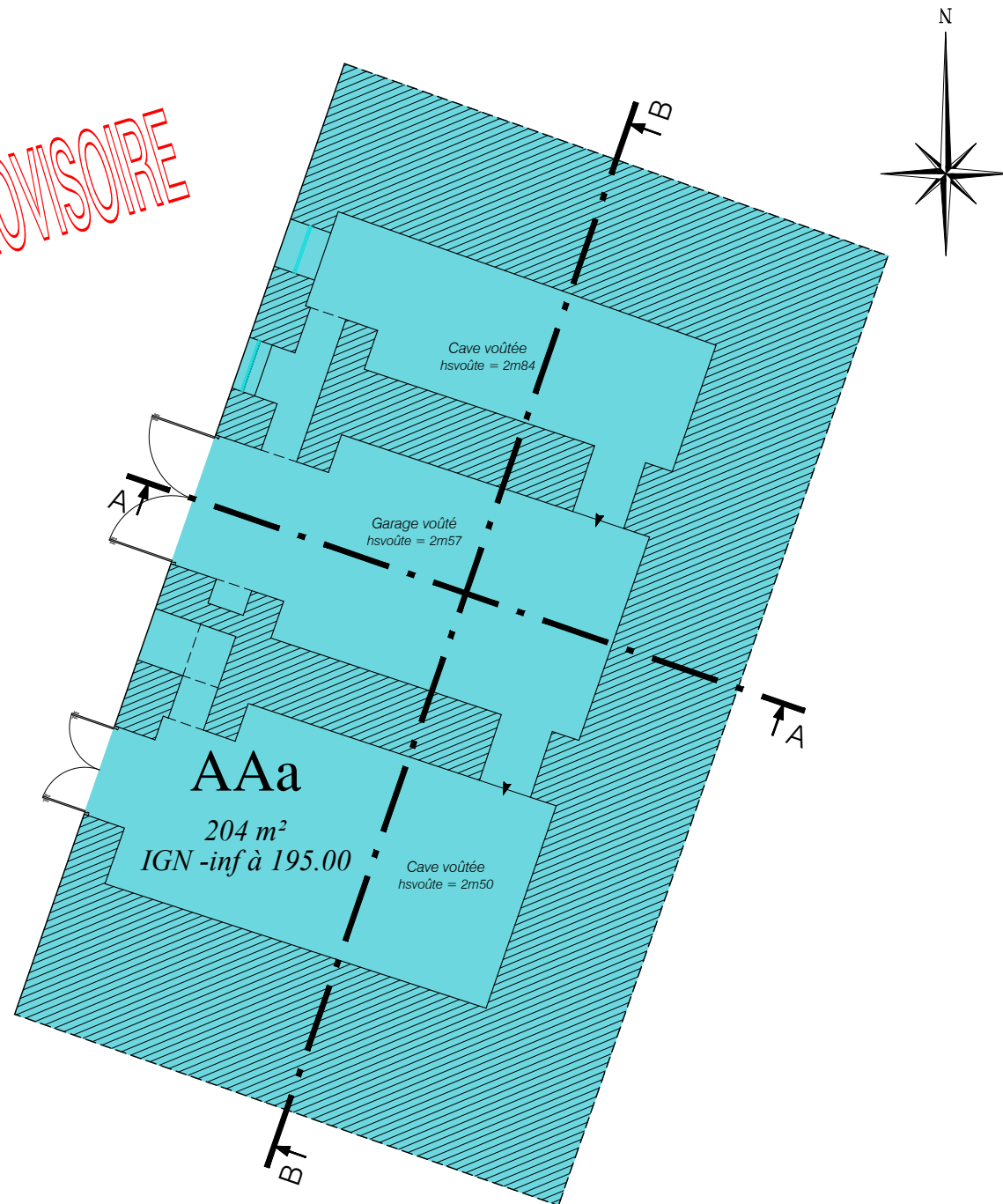
Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

NIVEAU RDC

Echelle : 1/125

a

PROVISOIRE



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.

Département de la MOSELLE

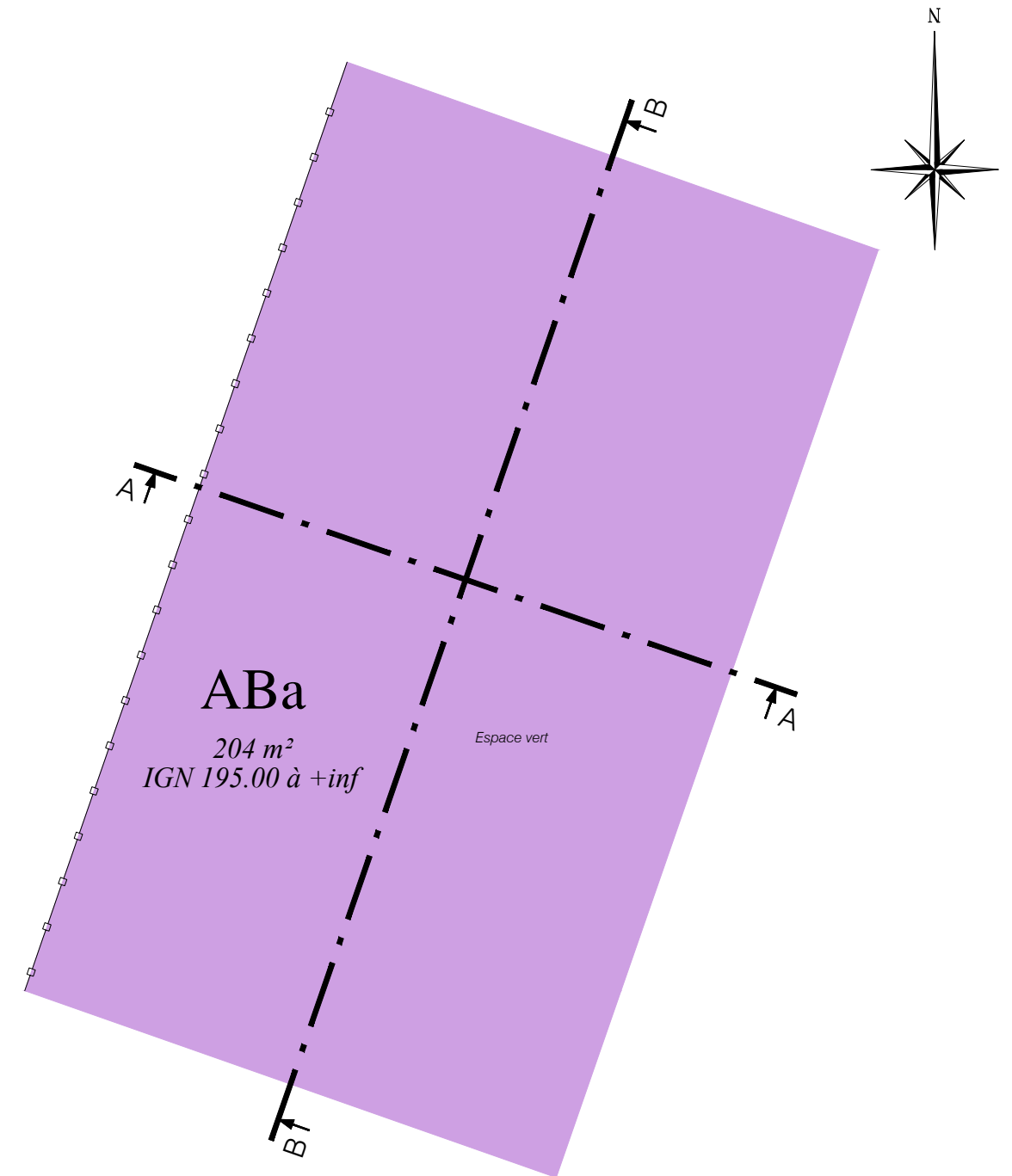
Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

NIVEAU R+1

Echelle : 1/125

b



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.

Département de la MOSELLE

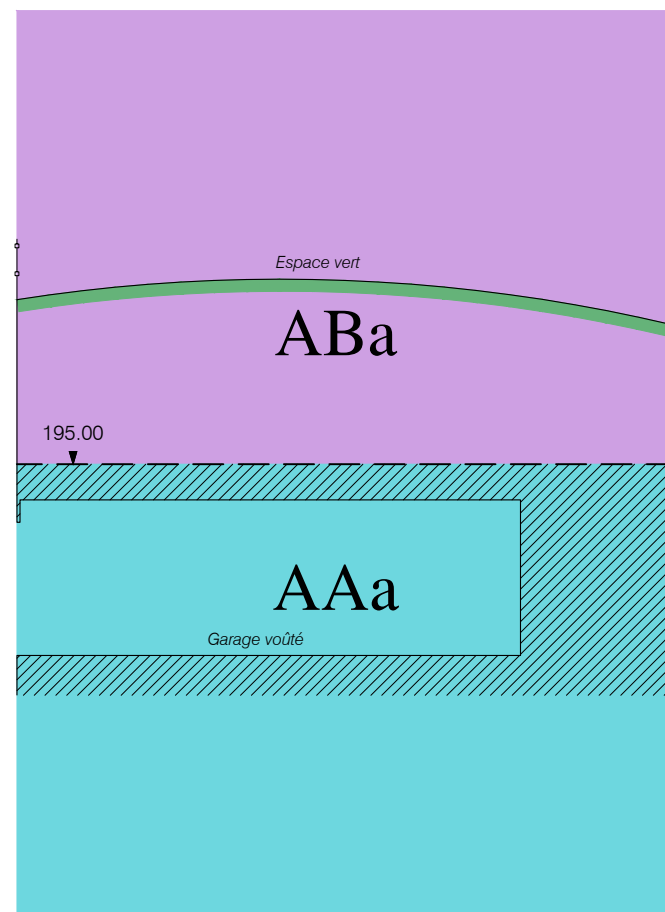
Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

COUPE AA

Echelle : 1/125

PROVISOIRE



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.

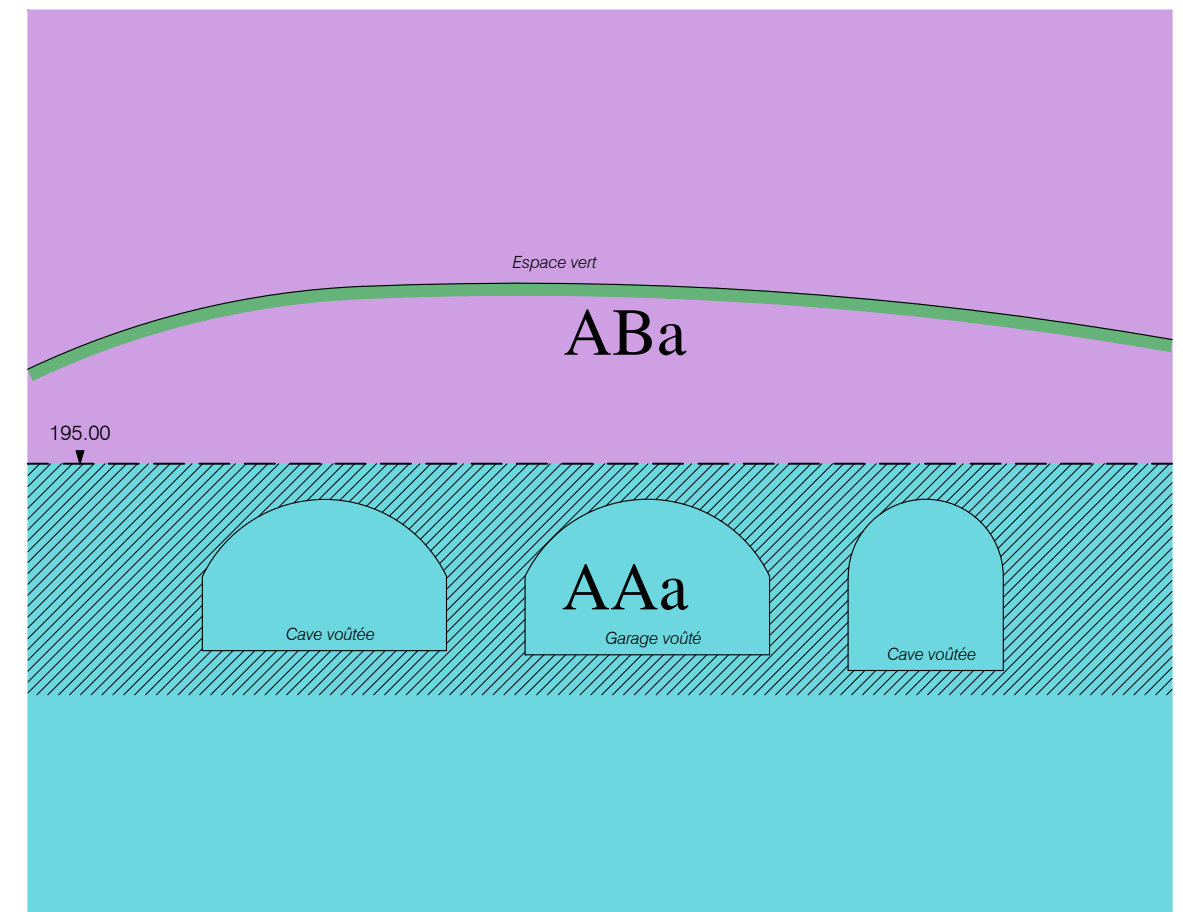
Département de la MOSELLE

Commune de Metz - Borny

Rue Claude Bernard - Section BE - parcelle n°c/17

COUPE BB

Echelle : 1/125



VOLUMES	DESIGNATION
AA	Garage et caves voûtés
AB	Espace vert

NOTA : La représentation des éléments d'aménagement intérieur des différents volumes est indicative.